

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

### Trusteam ROC EUROPE Part B: FR0011896430 Trusteam Finance

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds s'engage à respecter le règlement (UE) 2019/2088 concernant les informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR") en conformité avec les dispositions de l'article 9.

Le fonds dispose du Label ISR

L'objectif de Trusteam ROC Europe est d'investir parmi les sociétés les plus orientées Client au sein de leur univers d'investissement afin de surperformer sur 5 ans son indice de référence Euro Stoxx 50 TR, tout en ayant une performance ESG supérieure à celle de son indice de référence.

L'intention est d'avoir un « impact positif », d'après la classification de l'Impact Management Project.

L'engagement de prise en compte des critères extra financier est en "sélectivité" par rapport à l'univers investissable.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice

Il est classé « Actions des pays de l'Union Européenne ».

Pour atteindre son objectif, la stratégie d'investissements du fonds a choisi comme premier filtre d'investissement un critère extra-financier qui est celui de la Satisfaction Client (Process ROC : « Return On Customer »). Ce critère fait le lien entre performances extra-financières et financières. La performance ESG est principalement mesurée, ex ante, par le taux de satisfaction client (impact Social)

La sélection des valeurs se décompose en deux étapes :

- Une approche socialement responsable appliquée à travers l'analyse de la satisfaction client et sur des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG).

- Une deuxième sélection est basée sur des critères financiers, à partir de l'univers éligible. Elle prend en compte les controverses et leur suivi le long de la période de détention du titre.

Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra financière :

- Disponibilité et fiabilité des informations recueillies pour construire le score de ROC des entreprises.
- Représentativité insuffisante de certaines données pour construire le score ROC.

Le fonds est exposé :

- à hauteur de 60% minimum en actions émises dans les pays de l'Union européenne, dont 50% minimum en actions de la zone euro, et 10% maximum en actions non européennes
- aux petites capitalisations inférieures à 1 milliard dans la limite de 20% de l'actif net.

- de 0% à 40% de l'actif en titres de créance et instruments du marché monétaire, des pays de l'OCDE, libellés en euro d'émetteurs publics et privés et accessoirement en obligations libellées en devises autres que l'euro, Le fonds investit sur des obligations notées investissables, soit BBB- minimum chez S&P ou jugée équivalente par la société de gestion. Si l'émetteur est dégradé la société de gestion fera sa propre analyse, selon sa procédure, et décidera de conserver ou non l'obligation.

En cas de dégradation, la part investie en obligations High Yield (titres spéculatifs), de notation inférieure à BBB- (Standard & Poor's) ou non notés, ne pourra pas dépasser 10 % de l'actif net.

- de 0% à 10% en obligations convertibles

- de 0% à 100% au risque de change. L'exposition aux devises hors Union Européenne restera accessoire (maximum 10%).

Le fonds est principalement investi en actions et/ou en certificats d'investissement de sociétés européennes. Etant éligible au PEA (Plan d'Épargne en Actions), il est investi au minimum à 75% en actions et titres éligibles au PEA, émis dans des pays de l'Union Européenne. Le Process ROC va nous permettre de sélectionner les leaders en termes de satisfaction client et celles qui ont un actif client suffisamment solide pour générer une croissance et une rentabilité forte grâce au pricing power, à la recommandation et à la fidélité. L'éligibilité de la valeur est fonction de son score ROC majoré ou minoré d'éléments qualitatifs tels que la dynamique de l'évolution du score.

En titres de créance et instruments du marché monétaire, le fonds est investi en obligations, Bons du Trésor à court et à moyen terme, titres négociables à court terme (intégrant les titres négociables à court terme émis avant le 31/05/2016).

La durée de vie maximum des obligations est de 5 ans pour minimiser le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt. Ils seront sélectionnés selon l'approche extra financière « Satisfaction Client » (Process ROC) dans l'univers éligible, en excluant les entreprises dont le score ROC est trop faible afin de réduire les potentiels effets négatifs, selon l'objectif "do not harm". tel que défini par l'Investment Management Project (IMP). Les dettes d'états ou assimilées et du secteur public ne sont pas concernées par cette analyse.

En OPCVM, le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français de toutes classifications ou européen ou de FIA Français ou OPC autorisés à la commercialisation en France ou en parts et/ou actions de FIA respectant les critères d'éligibilité de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, y compris des OPC gérés par Trusteam Finance. Ces OPC intégreront une approche extra financière, ou seront labellisés ISR.

Le fonds peut investir dans des instruments financiers dérivés, pour s'exposer et / ou se couvrir sur les risques de taux, de crédit, de change et actions.

, et sur des titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés réglementés de la zone euro : bons de souscription et convertibles.

**Affectation des sommes distribuables :** capitalisation des revenus

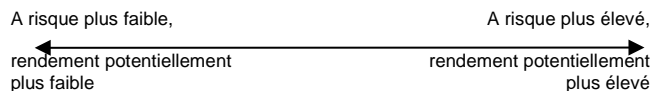
**Durée minimum de placement recommandée :** supérieure à 5 ans

*Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.*

**Conditions de souscription et de rachat :** Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 12 heures et exécutés sur la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :**

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

*Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.*

*Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.*

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement est de 6 ; ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, pouvant induire des variations fortes.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité de ces émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risque de Durabilité :** il touche la valeur des investissements qui peut être affectée négativement ; Ce risque sera suivi ex ante, et mesuré par la Satisfaction Client. Ce risque peut aggraver les risques du fonds à travers les risques de marché, de crédit, de liquidité.

**Impact des techniques financières IFT :** l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

## FRAIS

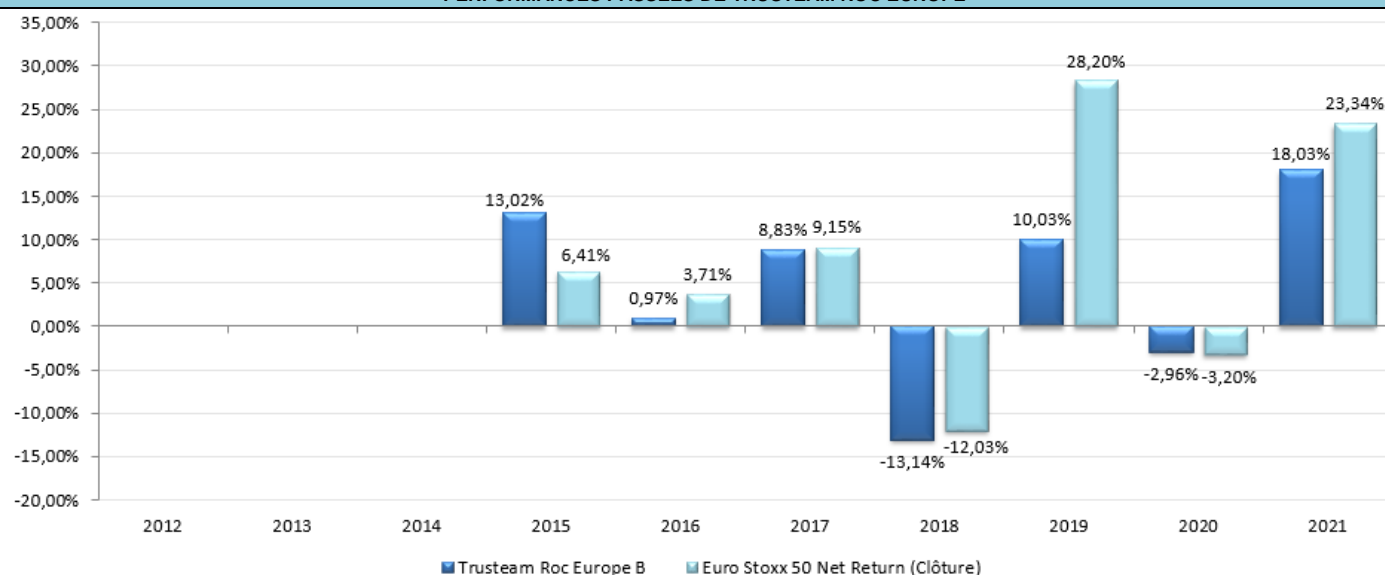
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	Maximum 3%TTC
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	1,40% TTC (*). Part B
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	néant

(\* ) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.trusteam.fr](http://www.trusteam.fr).

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES DE TRUSTEAM ROC EUROPE



### AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indice est calculée coupons réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 23/11/2001

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Modification de la stratégie d'investissement et changement d'indicateur de référence (DJ Eurostoxx50 TR à la place du CAC-ALLTradable TR) le 13 Juin 2014

## INFORMATIONS PRATIQUES

**NOM DU DEPOSITAIRE** : Crédit Industriel et Commercial (CIC).

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel)** : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**NOM DE LA SGP** : Trusteam Finance 11, rue Berryer 75008 Paris

Tél. : 01 42 96 40 30

**ADRESSE WEB** : Ces documents sont également disponibles sur [www.trusteam.fr](http://www.trusteam.fr)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE** : Dans les locaux de la société de gestion

**REGIME FISCAL** :

L'OPCVM est éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/ "U.S. Person" (la définition est disponible dans le prospectus et sur le site internet de la Société de gestion [www.trusteam.fr](http://www.trusteam.fr)).

Politique de rémunération actualisée : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Trusteam Finance [www.trusteam.fr](http://www.trusteam.fr) / Mentions légales et réglementaires. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

**La responsabilité de Trusteam Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.**

**Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

**Trusteam Finance est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14/02/2022.**